

**Compte-rendu du  
Comité Social d'Administration Local (CSAL)  
du 08 décembre 2023**

**LE CSA L DE LA HONTE**

*I have a dream...*

*I have a dream...*

*J'ai rêvé d'une DGFIP construisant un vrai dialogue social*

*J'ai rêvé d'une DGFIP respectant ses agents*

*J'ai rêvé d'une DGFIP intéressée au bien-être et « au bien vivre et bien travailler ensemble » de ses agents*

*J'ai rêvé d'une DGFIP défendant les droits de ses agents*

*Mais la magie du spectacle de Noël s'est envolée comme nos dernières illusions.*



**Point 1 soumis au vote : le règlement intérieur du CSA Local.**

Depuis le mois de janvier, les instances fonctionnent sans règlement intérieur. Le décret ne datant que du 20 novembre 2020, le délai était trop court pour permettre l'écriture, le débat et le vote d'un règlement intérieur au niveau national !

Localement les 23 propositions des organisations syndicales ont été balayés d'un revers de la main ! Malgré un vote unitaire intersyndical (sauf sur la proposition 9 où la CFE-CGC a voté contre), la présidente du CSAL reste sur ses positions, ce sera le RI de la direction ou le RI de la direction.

Belle image du dialogue social ! On vous propose un texte mais vous ne pouvez pas l'amender. Un 49.3 ! bien à l'image de notre démocratie.

**Point 2 soumis au vote : les ponts naturels.**

**Pont naturel du 10 mai 2024,  
le choix est fait, vous ne l'avez pas.**

**Mme la directrice a décidé de ne pas respecter son engagement oral pris auprès des organisations syndicales en septembre.** La Direction générale veut que les services soient ouverts pendant la campagne IR. Pourtant d'autres directeurs départementaux ont fait le choix d'accorder le pont naturel le 10 mai (95, 80, 77,92 ..)

**La CGT** qui a toujours voté contre les ponts naturels, car ils obligent tous les agents à poser une journée même si cela ne leur convient pas, **a voté pour le pont du 10 mai 2024.**

Pourquoi ?

- Parce que penser que les contribuables vont se ruer dans nos services après 2 jours fériés consécutifs et la veille du week-end est une hérésie. Offrira-t-on aux contribuables qui viendront ce jour-là une réduction ou un bon d'achat comme dans les grandes surfaces, histoire d'attirer le chaland !
- Parce que les dates de la campagne ne sont pas encore fixées. La campagne peut être prolongée de quelques jours pour compenser ces 3 jours de fermeture.
- Parce que cela aurait permis aux agents des SIP d'avoir un bol d'air pendant la période éreintante qu'est celle de la campagne IR
- Parce que les écoles seront fermées, que les collectivités ne mettront pas en place des modes de garde (centre aéré...)
- Parce que cela aurait été la reconnaissance du professionnalisme des agents face à toutes difficultés rencontrées (Covid, GMBI, logiciels défectueux...)

Mais comme l'a dit Mme la directrice, le nombre d'agents concernés par la fermeture des écoles sera marginal !

A notre question : les agents risqueront-ils une sanction s'ils viennent avec leurs enfants, la réponse de la direction n'a pas été très claire.

Le 10 mai sera une journée banalisée, vos managers décideront qui pourra avoir une journée de congés. Ils porteront sur les épaules la responsabilité du choix de Mme la Directrice. La CGT leur souhaite bien du plaisir pour maintenir la cohésion de groupe après ça. Le budget « moment de convivialité » ne sera jamais suffisant pour recréer des collectifs de travail.

Jusqu'à maintenant cela ne gênait pas la direction de fermer un service, y compris l'accueil, pour une réunion de service.

Quel mépris !

Localement la CGT déposera un préavis de grève.

Mais rassurez-vous dans sa grande magnanimité la DG nous accorde le pont naturel de l'Assomption 2024 (16 août) mais pour combien de temps encore !

### **Point 3 soumis au vote : la charte « bien vivre et bien travailler ensemble au SGC de Poitiers »**

Mme la directrice ne trouve rien à redire à cette charte, qui lui avait été présentée en amont, ni sur le fond ni sur la forme. Elle ne fait que reprendre point par point les règles de déontologie.

Des abus au SGC de Poitiers ont rendu ce rappel des règles nécessaire. **La charte est issue du choix du chef de poste d'engager un échange avec ses agents avec l'idée de mieux faire fonctionner le service. La charte veut favoriser la concertation, c'est une démarche ouverte et progressiste !**

Les agents n'ont pas échangé avec leur chef de poste, ils ont subi ce rappel !

Pas besoin de charte pour rappeler quelques droits aux agents :

Vous n'êtes pas obligé de mettre vos chefs en copie d'un mail envoyé aux services RH,

Vous avez 48 h pour transmettre un arrêt maladie,

l'INRS préconise de faire une pause d'au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche sur écran est intensive ou bien d'un quart d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins. Durant ces pauses, il est conseillé de quitter son poste de travail et de bouger pour « rompre » la posture statique prolongée.

Et le code du travail dit ceci : [Article R4542-4, Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. \(V\)](#)

L'employeur organise l'activité du travailleur de telle sorte que son temps quotidien de travail sur écran soit périodiquement interrompu par des pauses ou par des changements d'activité réduisant la charge de travail sur écran.

Et bien d'autres choses encore ...

Le document n'étant encore qu'à l'état de projet, Mme la présidente du CSAL a fait le choix de rejeter la demande des OS et de ne pas le soumettre au vote.

#### **Point 4 pour information : GMBI**

Ne vous inquiétez pas, la DG s'implique à fond pour résoudre les problèmes. Exit le droit d'alerte déposé par les OS ou la fiche de signalement, nous sommes sauvés, une réflexion est menée sur les relations SIP/SDIF, sur la cellule téléphonique (le taux de décrocher est médiocre) et des évolutions des logiciels sont attendues.

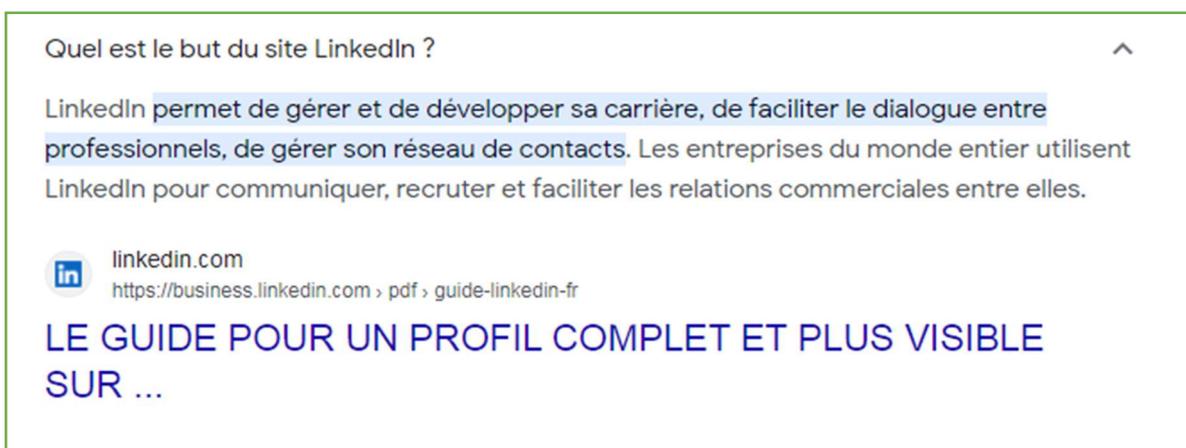
#### **Point 5 : questions diverses.**

##### **-Utilisation de photos sur linkedin par un cadre.**

La CGT a obtenu un retrait immédiat des photos.

La CGT a lu un courrier à Mme la Présidente. Des agents du SGC de Poitiers Extérieur vont être heureux d'apprendre qu'ils sont en photos sur le profil LinkedIn de leur chef de poste (qui lui n'a pas mis la sienne). Ils vont être heureux d'apprendre qu'ils servent à promouvoir les capacités de manager de leur chef de poste.

Pas de problème pour la direction qui encourage ses cadres à créer des profils sur ce site privé, à y promouvoir la DGFIP. Il n'y aurait donc rien de choquant pour la Directrice !!! Le droit à l'image des agents, mais qu'est-ce que c'est ? Pour la CGT c'est inacceptable ! La directrice ne protège pas ses agents !



- il semble que des clous se promènent sur le parking de Slovénie. La direction va regarder.

- des agents ont reçu un mail stressant les convoquant à un entretien à la direction. Mme la présidente a signalé ne pas pouvoir communiquer à ce sujet.